



Paris, le 12 OCT. 2015

Maître Jean Martin

Conseil supérieur
de la propriété
littéraire et artistique

Maître,

Le Premier ministre et la Secrétaire d'État chargée du numérique ont le 26 septembre dernier rendu public et soumis à une vaste consultation en ligne l'avant projet de loi pour une République numérique.

Le texte comporte, parmi d'autres dispositions portant sur l'économie du savoir, un article 8 qui envisage de consacrer dans la loi la notion de domaine commun informationnel. Il précise qu'il s'agit d' « une rédaction provisoire à consolider dans le cadre de la concertation avec les experts et les parties prenantes, avant décision de maintien ».

Cet article entend, aux termes de son exposé explicatif, protéger les ressources communes à tous appartenant au domaine public contre les pratiques d'appropriation qui conduisent à en interdire l'accès, en permettant à des associations agréées d'intenter une action en justice pour défendre le périmètre de ce domaine commun et faire cesser toute tentative de réappropriation exclusive.

Eu égard à l'importance des enjeux que soulève une telle innovation juridique au regard de l'impératif de protection des droits des auteurs et des titulaires de droits voisins, je souhaite que le Conseil supérieur contribue à la réflexion sur ce sujet.

C'est pourquoi je souhaite vous confier une mission sur les enjeux de la définition et de la protection d'un domaine commun informationnel au regard de la propriété littéraire et artistique.

Je vous serais reconnaissante de me remettre avant le 30 octobre 2015 un document synthétique qui pourra être présenté à l'ensemble des membres du Conseil supérieur lors de la séance plénière du 3 novembre. Vous pourrez par la suite me remettre vos conclusions plus complètes avant la fin de l'année. Vous serez assisté dans votre mission de Monsieur Cyrille Beaufils, auditeur au Conseil d'État.

182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
France

Téléphone : 01 40 15 82 16
Télécopie : 01 40 15 88 45

cspla@culture.gouv.fr

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Propriete-litteraire-et-artistique/Conseil-superieur-de-la-propriete-litteraire-et-artistique>

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission et vous prie de croire,
Maître, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La Vice-Présidente

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Anne-Élisabeth Crédeville', written in a cursive style.

Anne-Élisabeth Crédeville